

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
Société Investissement et
Mécanique - IMECA**



Juillet 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Société Investissement et Mécanique (IMECA) dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

Société Investissement et Mécanique (IMECA)			
Date d'adhésion au programme	30/08/2022	Date d'engagement dans le programme	23/01/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2022-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	01/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Juillet 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Outre l'évaluation, le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider le dépôt d'un nouveau plan d'action puis du rapport de suivi.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
II.1.4 Actions coups de cœur	8
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours du jury	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	La Société d'Investissements et de Mécanique, connue sous le nom d'IMECA est une filiale du groupe MICHELIN. Elle est située à Montagny dans le département du Rhône (69) en région Auvergne Rhône-Alpes.
Secteurs d'activité	L'entreprise fabrique et installe des machines de production de pneumatiques sur les sites du groupe Michelin dans le monde. IMECA industrialise également des procédés du groupe pour des business dans et hors du secteur du pneumatique (hors groupe Michelin).
Chiffre d'affaires	99,9 millions d'€ (2023)
Nombre d'employés	ETI
Site web de l'entreprise	http://www.imecafrance.fr/fr/

I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'entreprise identifie les enjeux majeurs suivants :

- Les impacts environnementaux des approvisionnements en pièces (pollution de l'eau, dégradation des sols, émissions de GES, consommation d'eau) qui génèrent des risques opérationnels et réputationnels
- Les impacts environnementaux liés aux emballages (dégradation des sols et consommation d'eau) qui génèrent des risques opérationnels et réputationnels
- Les consommations d'énergie sur site générant des émissions de GES
- Les déchets générés sur site
- Les transports (collaborateurs et imports/exports) générant des émissions de GES et des pollutions atmosphériques et sonores
- La gestion écologique des espaces verts du site
- Les impacts de la production agricole liée au restaurant d'entreprise (dégradation des sols, consommation d'eau, pollutions)
- La promotion de l'éco-conception

La définition de l'état des lieux et des enjeux a été réalisé via un cabinet de conseil en développement durable, BL évolution. Au-delà des enjeux de la biodiversité identifié sur chaque activité de la chaîne de valeur, une analyse du contexte externe, des actions déjà mises en place pour IMECA et de l'analyse de la maturité de l'entreprise sur chacun des enjeux a été réalisée pour évaluer le niveau d'importance des enjeux et les leviers mobilisables.

Point d'amélioration :

- *Identifier l'enjeu de pollution et d'économie de la ressource liée à la fin de vie des machines. Cet enjeu pourrait être reliée à des actions de circularité et d'éco-conception (favoriser lors de la conception la recyclabilité des machines par exemple).*

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Entreprise IMECA : site physique de production et ensemble de la chaîne de valeur.
-----------------------------------	--

Durée et période prévues pour la mise en œuvre	2 ans
---	-------

Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'actions complémentaires	3
--	---	---	---

Actions cœur de métier	1	Mise en place d'une solution durable pour gérer les déchets dangereux sur site d'ici fin 2023
	2	Construire un plan d'action bas carbone d'ici 2024
	3	Réduire les impacts environnementaux (et sociaux) de nos fournisseurs d'ici 2025
	4	Maintenir la part de produits locaux et bios dans notre cantine d'entreprise (1001 repas)
	5	Devenir « jardin de Noé » d'ici fin 2023

Action complémentaire	1	Poursuivre l'inclusion de thématique environnementale dans la rémunération variable du personnel
	2	Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux chaque semestre à partir de S2 2022
	3	Sensibiliser les collaborateurs aux changements de comportements sur les sujets environnementaux

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a réalisé une bonne analyse de ses dépendances, impacts et enjeux pour son état des lieux, tout en restant concise.

Les actions sont claires et bien décrites (indicateurs, objectifs, moyens humains...), leur suivi est bien renseigné (résultats, obstacles rencontrés, éléments mis en œuvre pour y remédier...). L'entreprise a notamment joint de nombreuses preuves pour attester de la bonne mise en œuvre de ses actions.

Points d'amélioration :

- Décrire davantage les engagements préexistants de l'entreprise en matière d'environnement (notamment l'éco-conception qu'elle pratiquait avant le dépôt du plan d'action)
- Préciser davantage l'impact sur la biodiversité des actions RSE transversales (actions 1 et 3 par exemple)
- Quantifier les moyens (notamment financiers) provisionnés lors du dépôt du plan d'action, puis mobilisés lors de la mise en œuvre des actions

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	A renforcer	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

IMECA, filiale du groupe Michelin, est située à Montagny (69) et fabrique des machines de production de pneumatiques. Depuis 18 mois, l'entreprise mène une démarche volontaire de développement durable incluant l'écoconception, la création d'un poste RSE et la renaturation de ses espaces verts.

IMECA dépend des services d'approvisionnement (métaux, bois, eau), de régulation (climat, événements extrêmes, ravageurs) et culturels (bio-inspiration, écoconception). Ses principales pressions concernent l'extraction minière et la fabrication des pièces mécaniques et électriques (pollution, GES, surexploitation des ressources), la consommation d'énergie sur site, l'occupation des sols et les impacts liés aux transports et exportations.

L'entreprise identifie comme enjeux majeurs l'impact environnemental de ses approvisionnements et emballages, la consommation énergétique, la gestion des déchets, les transports, la restauration collective et la promotion de l'écoconception. Une meilleure intégration des aspects liés à la fin de vie des machines semble nécessaire.

Son plan d'action sur deux ans couvre cinq actions cœur de métier : gestion des déchets dangereux, construction d'un plan bas carbone, réduction des impacts fournisseurs, maintien des produits locaux et bios en restauration, et certification « Jardin de Noé ». Trois actions complémentaires sont prévues : inclusion des critères environnementaux dans la rémunération variable, sensibilisation semestrielle des collaborateurs et accompagnement au changement de comportement sur les enjeux environnementaux.

Les points forts du plan d'action sont :

- La direction est impliquée directement dans le suivi du plan d'action, avec un reporting hebdomadaire et la mise en place de groupes de travail impliquant salariés et prestataires.
- Plusieurs partenaires externes sont mobilisés (associations environnementales, fournisseurs, prestataires de transport) pour des actions spécifiques.
- Les actions cœur de métier répondent à la quasi-totalité des enjeux prioritaires identifiés par l'entreprise.
- Un processus structuré de suivi et de gestion du plan d'action EEN est en place, impliquant un chargé de mission RSE et une supervision par la DRH-DAF, avec des revues mensuelles et un partage hebdomadaire en équipe de direction.
- Les échéances et étapes de mise en œuvre des actions sont bien définies, avec une gradation temporelle des objectifs.
- Les indicateurs de résultat ont bien été suivis et le plan d'action progresse selon les échéances prévues.
- L'entreprise a intégré des initiatives d'économie circulaire suite au dépôt de son plan d'action, notamment via la recherche d'acier durable et l'amélioration de la gestion des reliquats.

Les qualités du plan d'action sont :

- L'état des lieux et la construction du plan d'action ont été réalisés avec l'appui d'un bureau d'étude externe, et la direction a validé le plan élaboré avec les membres du COPIL RSE.
- Le périmètre du plan d'action est cohérent, couvrant à la fois le site physique de l'entreprise et sa chaîne de valeur.
- Les actions ciblent des pressions environnementales majeures comme la pollution des déchets dangereux non recyclés, les émissions de GES et les impacts des fournisseurs. Certaines d'entre elles ont un impact direct ou indirect sur la biodiversité.
- L'entreprise engage des actions volontaires ambitieuses, comme l'inclusion d'un indicateur environnemental dans la rémunération variable du personnel.
- Toutes les actions disposent d'indicateurs de suivi adéquats aux objectifs, avec un suivi mensuel et une stratégie d'amélioration continue via un bilan mensuel des actions en cours et des décisions sur les actions futures.

- Des premiers résultats concrets sont observés, comme la réduction de la consommation d'eau potable pour l'arrosage du site et la réduction des pollutions avec une augmentation de la part de produits bio.

Points d'amélioration pour consolider l'exemplarité

- Préciser les critères définissant un acier "durable", notamment ceux liés à la circularité et à l'impact environnemental.
- Réaliser la seconde évaluation des fournisseurs, si possible avec l'appui d'un cabinet externe, pour mesurer leur prise en compte des recommandations et instaurer des exigences plus strictes pour ceux qui n'améliorent pas leurs pratiques.
- Renforcer l'engagement des fournisseurs sur la biodiversité via un processus plus contraignant (ex : priorisation des achats chez les fournisseurs engagés).
- Impliquer davantage les parties prenantes externes dès la phase de construction du prochain plan d'action (associations environnementales, fournisseurs, clients, etc.) et pour le suivi global.

Points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité

- Préciser la composante biodiversité des actions transversales (ex : action 3).
- Identifier un enjeu prioritaire sur la fin de vie des produits (ex : pollutions et émissions de GES associées), étendre le plan d'action à la partie aval de la chaîne de valeur ou préciser si cet enjeu est suffisamment traité dans les actions d'écoconception déjà mises en place
- Intégrer des indicateurs mesurant quantitativement l'impact des actions sur la biodiversité ou les facteurs de pression (ex : évolution de la quantité de déchets dangereux recyclés, nombre d'espèces protégées observées sur le site).
- Définir un objectif chiffré pour chaque action en lien avec la biodiversité ou ses facteurs de pression.
- Ajuster les moyens pour accélérer le déploiement de l'accompagnement des fournisseurs (action 3) et rattraper le retard sur certains objectifs de l'action 4 et définir un objectif plus ambitieux sur les produits bio que celui imposé par la loi EGALIM.
- Quantifier les moyens financiers et humains mobilisés pour chaque action.
- Expliciter l'additionnalité de l'action cœur de métier 1 (solution durable pour gérer les déchets) vis-à-vis de la réglementation.

En résumé, le plan d'action repose sur une gouvernance efficace et des engagements structurés. Son impact pourrait être renforcé par l'implication accrue des parties prenantes externes dans le suivi du plan d'action (notamment les fournisseurs) et l'intégration d'indicateurs d'impact sur la biodiversité. L'élargissement du plan à l'aval de la chaîne de valeur (fin de vie des produits) et la définition de critères de durabilité accentueraient l'engagement d'écoconception de l'entreprise au bénéfice de la biodiversité.

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

L'action complémentaire "Poursuivre l'inclusion de thématique environnementale dans la rémunération variable du personnel" est une action coup de cœur. Elle permet un changement de pratique efficace des collaborateurs. L'indice maximal pour atteindre la totalité de la part d'intéressement a été fixé à une valeur qu'il n'est pas trop facile d'atteindre. Des pistes d'améliorations sont en cours de réflexion avec le CSE afin d'améliorer le score.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser les éléments clefs du plan bas carbone (en particulier les objectifs de réduction) et détailler leurs articulations avec les actions « biodiversité »
- Préciser la composante « biodiversité » des actions transversales. Par exemple pour l'action 3, jauger la part des actions mises en œuvre par les fournisseurs qui sont liées à la biodiversité ou ses facteurs d'érosion, et définir des objectifs à atteindre spécifiquement sur la biodiversité. Pour l'action 1, préciser l'additionnalité de l'action vis-à-vis des obligations réglementaires et définir des objectifs à atteindre directement en lien avec la biodiversité.
- Compléter l'action 4 :
 - avec des objectifs de menus végétariens, afin de limiter les émissions de GES associées à la consommation de viande, à la cantine du site, et inciter les collaborateurs à privilégier cette option (via le coût du repas, des recettes attrayantes, etc.)
 - avec des objectifs pour avoir des produits "de saison" (d'un point de vue environnemental, la localité des produits n'a de sens que si ces derniers sont de saison)
 - avec un objectif de produits bio plus ambitieux que celui imposé par la loi EGALIM
- Faire de la localité des espèces un critères prioritaire pour l'action 5 (en lien avec le geste n°7 de la charte des Jardins de Noé), notamment afin de limiter le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes

III.1.2 Complément au plan d'action

- Définir au moins une action d'écoconception et de circularité au regard des enjeux importants sur la partie "aval" de la chaîne de valeur à savoir la phase d'utilisation et fin de vie des produits (par exemple l'optimisation du recyclage des machines en fin de vie, à prévoir dès la conception).

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Intégrer des indicateurs et des objectifs qui permettent de mesurer quantitativement les résultats de chaque action directement sur la biodiversité (notamment pour l'action 5, avec par exemple la réalisation d'inventaires biodiversité) ou ses facteurs d'érosion (par exemple réduction de la pollution engendrée via l'action 1).
- Impliquer également des parties prenantes externes dans le suivi global du plan d'action afin d'avoir une vue synoptique et s'assurer que l'entreprise adresse ses bons enjeux (si ce n'est pas déjà fait avec BL Evolution)
- Renforcer le caractère contraignant des actions (par exemple priorisation d'achat chez les fournisseurs qui s'engagent pour l'action 3, ou prime versée à l'équipe de restauration si atteinte des objectifs).

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était globalement d'accord avec la conclusion et les justifications attribuées.

Le jury a tenu à exprimer les retours suivants :

Le jury souhaite souligner l'importance de préciser dans le dossier l'additionnalité réglementaire des actions.

RECOMMANDATIONS

Le jury était tout à fait d'accord avec les recommandations.

Le jury a émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite féliciter l'entreprise pour son action d'inclusion de thématique environnementale dans la rémunération variable du personnel.

Dans le cadre de son prochain plan d'action, le jury souhaite encourager l'entreprise sur deux points :

- D'avantage expliquer comment l'entreprise concilie sa démarche bas carbone avec sa démarche biodiversité afin d'assurer leur cohérence.
- Dans la poursuite de l'action liée aux changements de comportements sur les enjeux environnementaux, aller plus loin vers des changements de pratiques métier en mettant en place des techniques d'accompagnement au changement de comportement (notamment techniques basées sur les apports de la psychologie sociale)